



COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT DES SERVICES PUBLICS DES BOUCHES DU RHÔNE

4, Boulevard Marcel Pagnol – L'ATRIUM - 13090 Aix en Provence

Mail : csdcgtbdr@gmail.com

Aix en Provence, le 21 novembre 2018

Objet : préavis de grève de 0 à 24 heures, jeudi 13 décembre 2018, pour l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale des Bouches du Rhône.

Madame, Monsieur le/la Président(e), le /la Maire,

La situation des agents de la Fonction publique territoriale ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreuses collectivités et secteurs d'activité. Dans les suites de notre journée de mobilisation du 9 octobre 2018, afin de permettre aux personnels d'exprimer à nouveau leurs revendications, la Coordination Syndicale Départementale CGT des services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24H pour l'ensemble des personnels de la Fonction Publique territoriale le jeudi 13 décembre 2018.

Pour la Fonction Publique Territoriale, sur le plan national, notre organisation porte l'exigence de :

- Une négociation immédiate du point d'indice avec comme base le salaire du premier grade à 1800
- Le rattrapage des pertes subies depuis le gel du point d'indice
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction Publique de carrière
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de tout emploi précaire
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le met en œuvre le gouvernement
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle
- L'abrogation du jour de carence
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CTP, CHSCT et CAP)
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité permettant des départs anticipés
- Le départ à la retraite à 60 ans avec une pension calculée sur les 6 derniers mois
- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents ;
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- L'abandon pur et simple de toutes les réformes du gouvernement Macron concernant la Fonction publique, compte-tenu de leurs caractères régressifs et antidémocratiques
- L'arrêt du processus de réforme territoriale et la mobilisation des moyens financiers au bon fonctionnement des collectivités territoriales

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT
Didier MANCA